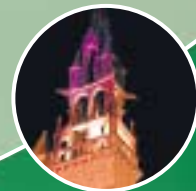


Le meneur de loups

Gosné



Selon la légende...

Il y avait autrefois, près de la Landeronde, en la paroisse de Gosné, un gars qui était obligé de mener les loups, tout comme son père l'avait fait auparavant. Une nuit, un homme qui s'était perdu dans la forêt le rencontra et lui demanda son aide.

"Volontiers, répondit le meneur de loups, je vais mettre un loup devant toi pour te conduire et un autre te suivra par derrière. Mais fais attention de ne pas tomber, car sinon ils te mangeraient. Quand tu seras rendu chez toi, tu couperas un morceau de pain en deux et tu le leur donneras. Mais ne raconte à personne ce que tu as vu, ou bien il t'arrivera malheur". Arrivé chez lui, l'homme dit à sa femme de couper un pain en deux et de le jeter devant la porte. Elle lui demanda pourquoi, mais il ne put le dire, la peur lui avait ôté la mémoire.



Circuit Rouge : PR et GR

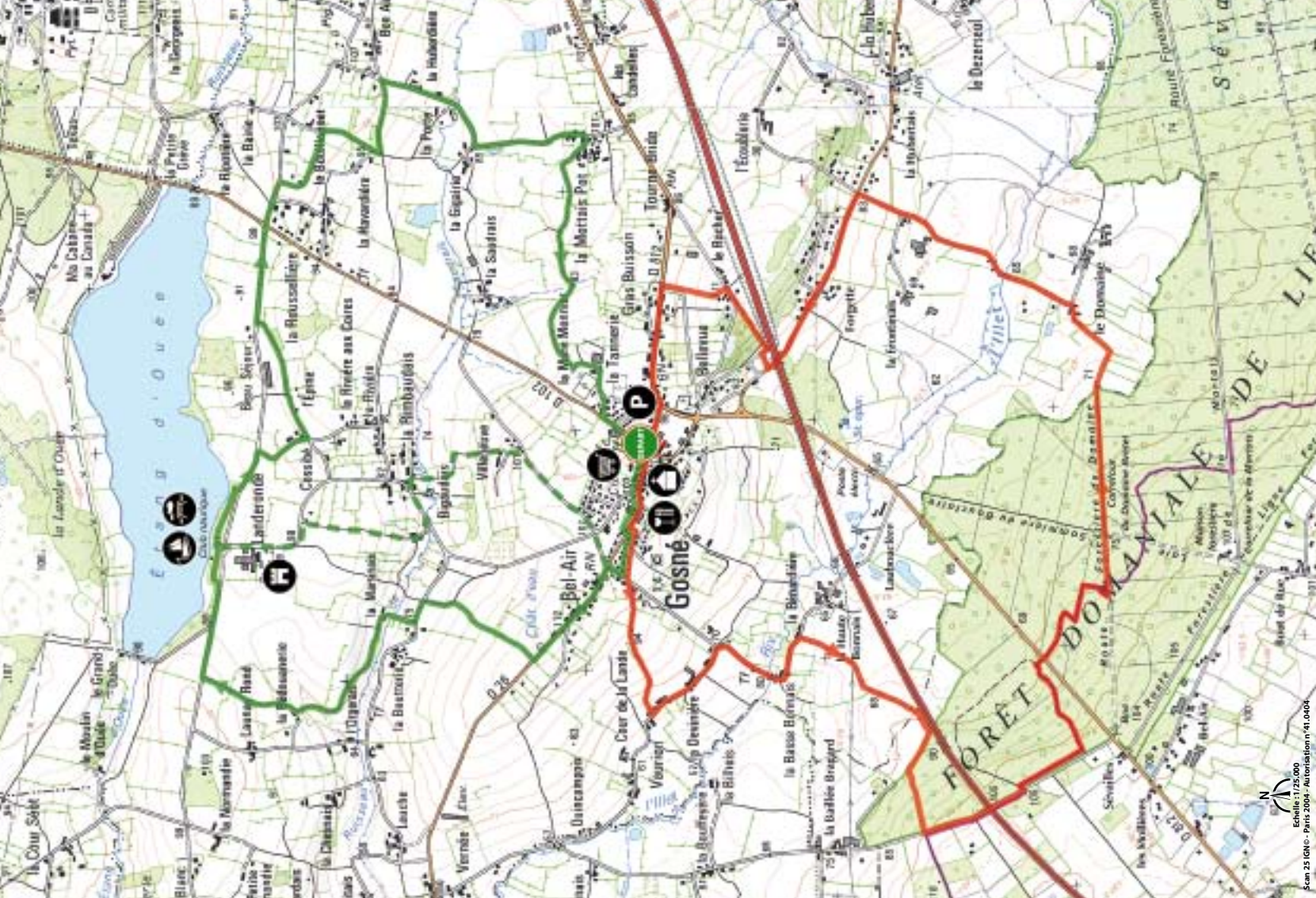


Circuit Vert : PR



Petite commune rurale située entre Rennes et Fougères, Gosné se voit pourvue d'un paysage très varié, avec son magnifique "Étang d'Ouéé" et sa "Vallée de l'Illet". Dès la tombée de la nuit, on peut admirer au loin son église "Notre Dame de la Visitation" dont le clocher s'illumine avec un jeu de lumière sépia pour la tourelle, et bleu au niveau de la statue de la Vierge.

- AIRE DE PIQUE-NIQUE
- INFORMATION
- ARBRE REMARQUABLE
- LOCATION DE VELO
- BASE DE LOISIRS
- MULTISERVICE
- CAMPING
- PETIT PATRIMOINE
- CHAPELLE, EGLISE
- PIERRE A LEGENDE
- CHATEAU ET MANOIR
- POINT DE VUE
- CLUB DE VOILE
- RESTAURATION
- DANGER, DIFFICULTÉ
- SITE D'ESCALADE
- DEPART
- STATIONNEMENT
- FERME EQUESTRE
- STÈLE
- HEBERGEMENT EN DUR
- VALLEE, VALLON



Dans le bourg de Gosné, stationner sur le parking place de l'église. Sa tour-clocher est munie d'un campanile percé de grandes baies ouvertes permettant de voir le mécanisme actionnant les cloches. La plus grosse pèse 625 Kg et porte l'inscription : "S. S. Léon XIII, Pape". La seconde, de 432 Kg, est nommée "Anne-Marie", la troisième, de 295 Kg, "Jésus-Marie-Joseph" et la dernière, de 170 Kg, "Reine des Anges".

Emprunter la rue du Calvaire. Au bout de 300 m, sur la gauche, prendre l'Allée des champs. Au bout de cette allée, deux circuits sont possibles.

Circuit Vert : 9 Km au total :

Prendre la route à droite. Au niveau de la D 26, prendre à gauche en direction du château d'eau. Après le château d'eau, prendre le sentier sur la droite. Emprunter ensuite la route à gauche pendant 100 m avant de tourner à droite en direction de la Martinais. Suivre ensuite le sentier sur la gauche. Après 2,5 Km, prendre la route à droite, puis au premier croisement, emprunter le sentier s'enfonçant dans le bois. Suivre la digue longeant l'Étang d'Ouvé puis rejoindre la route en traversant le bois. Emprunter la route en direction de Beau Séjour puis prendre la direction de Cossibé. Traverser le hameau et prendre la direction de l'Épine. Traverser la D102, prendre ensuite la deuxième route à droite puis le premier chemin à gauche. Reprendre le chemin à droite sur 300 m et emprunter le sentier ombragé sur la gauche. Prendre ensuite la route à droite qui vous mènera à jusqu'à la Moitais Pot. Dans la Moitais Pot, prendre la route à droite qui vous permettra de rejoindre le chemin creux et vous mènera jusqu'à la D102 et l'église.

Circuit Rouge : 9,5 Km au total :

Après l'allée des champs, continuer tout droit jusqu'au village du Haut Vaurion. Emprunter la route en direction de la Devinrière. Se diriger vers la Bernardière. Au niveau de ce village, prendre le chemin d'exploitation sur la droite qui mène jusqu'à la forêt domaniale de Liffé. Après le tronçon dans la forêt, récupérer le GR 39 sur la gauche qui conduit à nouveau dans les sous bois. Quitter le GR au niveau de la route forestière du Domaine. Se diriger vers le village qui porte le même nom puis prendre à gauche pour traverser l'Illet et rejoindre la D26. Prendre à gauche puis, après le pont de l'A 84, prendre le chemin à droite qui mène jusqu'au village le Rocher. Prendre le chemin piétonnier sur la gauche puis rejoindre le bourg.